



FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS
DES RÉÉDUCATEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

F·N·A·R·E·N

DISCOURS D'OUVERTURE OFFICIELLE

Ouverture du XIX e congrès de la FNAREN
ORLÉANS, le 13 mai 2004

Nelly COLAS
Rééducatrice de l'Éducation nationale,
Présidente de la FNAREN

Madame la Présidente de l'AREN 45,
Madame la Maire-adjointe, représentant Monsieur le Maire d'ORLEANS,
Monsieur le vice-président du Conseil Général du Loiret
Madame la Conseillère Régionale, représentant Monsieur le Président du Conseil Régional du Centre,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Loiret représentant Monsieur le Ministre de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche,
Mesdames et Messieurs les congressistes,
Mes cher(e) s collègues,

Je suis très honorée de prendre la parole dans cette belle région du Val-de-Loire qui a bien voulu recevoir les rééducateurs de l'Éducation nationale. Être devant vous, à cet instant, me remplit d'émotion : Orléans, ma ville natale accueille le XIXe congrès de la FNAREN, grâce à la ténacité, à la pugnacité de mes amis de l'AREN 45, et de sa présidente, Agnès STOCKER. Qu'ils soient toutes et tous remerciés d'avoir accompli cette gageure de tout organiser en un an. Je dis ici, à toutes les AREN qui hésitent encore, et parce que j'ai participé à tous les niveaux organisationnels : « N'hésitez pas, organisez le congrès de la FNAREN. Vous vous découvrirez des dons insoupçonnés jusqu'alors et vous ferez un magnifique voyage d'amitié ! ». Je remercie l'équipe du groupe d'aide technique, qui par sa fidélité et ses aides précieuses, a également beaucoup apporté à cet événement, ainsi que le Conseil d'Administration et le Bureau national qui ont travaillé à son organisation. Organiser un congrès amène son lot de tracas bien sûr, mais nous l'avons vécu essentiellement comme un pari à relever. J'espère que l'énergie que nous y avons déployée a conduit à un résultat qui vous satisfera et je souhaite qu'elle puisse parvenir jusqu'à l'équipe de l'AREN 'AZUR' qui met en place le congrès 2005 à Nice.

Depuis qu'une certaine lorraine y a repoussé des indésirables, Orléans est devenue le symbole d'un lieu de résistance et de délivrance. Elle vient de célébrer le 575e anniversaire de cette victoire.

J'aimerais reprendre, de ma place de rééducatrice, ces termes de résistance et de délivrance parce qu'ils peuvent s'appliquer aux états successifs d'un enfant qui, à l'école, a du mal à devenir élève et qui, un jour, trouve ou retrouve le plaisir d'apprendre et les conditions d'un savoir scolaire véritable.

Cet enfant est donc là, présent physiquement, dans sa classe et il va essayer de répondre aux exigences légitimes de son professeur. Mais, malgré tous ses efforts, et il en déploie énormément, l'enfant ne comprend pas ce qu'on attend de lui, ou encore, devant la difficulté, il se décourage et perd l'estime de lui-même. Alors, pour lutter contre le désespoir que lui impose cette situation, le psychisme de l'enfant va utiliser des mécanismes de défense, il va entrer en résistance et mettre en place tout un jeu d'activités, d'attitudes et de comportements qui vont mettre en difficulté les adultes qui l'entourent à l'école.

Nous avons toutes et tous en mémoire un visage d'enfant qui nous a marqué lorsque nous avons la responsabilité d'une classe. Les enseignants vont donc l'inciter à changer, en lui proposant des aménagements pédagogiques dans la classe, ou en groupe de soutien. Mais, souvent, l'enfant tient à cette résistance qui lui permet de tenir debout à l'école. Il ne lâche rien. Il ne rentre pas dans les apprentissages. Alors, l'enseignant, décontenancé par cet enfant qui met à mal son savoir-faire, qui questionne continuellement sa professionnalité, finit par demander l'aide des membres du réseau d'aides. Ceux-ci vont analyser le questionnement de l'enseignant, rencontrer les parents de cet enfant, rencontrer l'enfant lui-même et décider au terme d'un contrat entre l'enfant, son enseignant, ses parents et le professionnel spécialisé concerné d'une aide appropriée.

Imaginons donc, que cet enfant, dont je parlais plus haut, soit accompagné par la rééducatrice ou le rééducateur. Le travail de rééducation s'appuie sur des savoirs théoriques et pratiques et surtout sur un savoir-faire et un savoir être qui permettent de supporter, soutenir, infléchir par des réponses décalées ce que l'enfant joue dans les séances. En effet, ici, le jeu est sérieux. Il s'agit, pour l'enfant de comprendre que dans cette ouverture décalée, il pourra exprimer, les causes de son non investissement scolaire. Il s'agit, pour le professionnel, d'apprécier les appels et les demandes de l'enfant au sein même de la médiation mise en place et de l'aider à construire les éléments de cette expression.

Alors, la délivrance peut arriver. L'enfant, soulagé, repart vers sa vie d'écolier. Le rééducateur a été ce passeur d'école. Grâce à ses connaissances, ses qualités professionnelles, la transformation s'est opérée. L'écolier construit désormais des apprentissages. Le rééducateur peut s'effacer.

Cette action, cette parenthèse, le rééducateur ne peut la concevoir et la mettre en oeuvre qu'au terme d'une formation professionnalisante, c'est-à-dire qui lui offre les conditions nécessaires à la compréhension d'un nouveau métier, et lui permet d'opérer les changements nécessaires à cette nouvelle fonction.

Le stagiaire-réducateur doit construire sa nouvelle identité professionnelle en articulant deux réalités : un statut administratif d'enseignant et une pratique et des compétences spécifiques qui ne relèvent pas du tout de l'enseignement. Cette construction complexe nécessite du recul et du temps.

Or, depuis le 7 janvier 2004, les textes concernant les formations spécialisées sont parus. Les rééducateurs de l'Éducation nationale seront donc formés, dans le cadre de la formation continue, en alternance, avec une diminution de 300 heures, par rapport à l'ancienne formation, et sur le support a minima d'un nouveau référentiel de compétences.

Avec cette « coupe franche » dans les horaires et les connaissances requises, c'est le processus de construction de l'identité professionnelle qui est mis à mal. Il est prévu en contrepartie que les stagiaires seront soutenus par les centres de formation, les équipes de circonscription – les rédacteurs de ce texte ont-ils pensé à la somme de travail actuelle de ces équipes ? – et... « des collègues chevronnés ». Ce texte reconnaît implicitement la valeur des formations antérieures puisqu'il nous demande d'accompagner les stagiaires, donc de leur faire découvrir ce que nous savons de la rééducation. Notre pratique nous amène à dire que les actions rééducatives amènent les enfants qui choisissent de révéler leur difficulté de vie à l'école, sur le chemin qui les mènera vers leur statut d'élève.

La FNAREN est prête à accueillir les nouveaux rééducateurs, titulaires du CAPA-SH., car elle a su construire patiemment, tout au long de ses vingt ans d'existence, une théorisation de la rééducation, ainsi qu'une analyse fine des savoir-faire professionnels des rééducateurs dans leurs différentes actions. Elle commence à mettre en place des réflexions sur l'accompagnement des stagiaires, dans cette nouvelle formation. Accompagner, oui, mais sous certaines conditions qu'il faut définir...

Abaisser ainsi le niveau d'une formation a des conséquences graves pour le devenir d'une profession.

Comment nos futurs collègues vont-ils concevoir leur métier ? Quelles sont les intentions des décideurs lorsqu'ils utilisent dans les nouveaux textes cette expression, aux origines anglo-saxonnes « élèves présentant des besoins particuliers » ? N'est-ce pas révélateur d'une minimisation, d'un refus de prendre désormais en compte la difficulté ordinaire ? L'envie affichée d'inclusion n'annonce-t-elle pas une disparition programmée des services de l'Adaptation et de l'Intégration scolaires ?

Oublierait-on, parce qu'on est européen, que les enseignants de l'Europe que nous avons rencontrés et avec qui nous avons travaillé envient avec force le dispositif des RASED et l'aide rééducative de notre école ?

Ne pourrait-on pas, au lieu de l'affaiblir et de diluer ses actions spécifiques dans une politique d'intégration qui ne se donnerait pas véritablement les moyens, conserver à cette aide, qui chaque année profite à près de dix mille enfants, son originalité qui fait sa force mais qui incite l'administration à vouloir programmer sa transformation ?

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous avez montré, en nous accordant beaucoup, durant la préparation de ce congrès, que vous n'étiez pas indifférent aux actions des rééducateurs du Loiret. Vous êtes, à cette tribune, le représentant de notre ministre. Puis-je souhaiter que notre nouveau ministre reconnaisse dans la FNAREN, une fédération attentive au développement des enfants qui fréquentent l'école, une fédération développant des propositions constructives pour que les non apprentissages, les refus d'école disparaissent ?

La FNAREN intervient, à chaque fois qu'il faut, pour promouvoir et défendre l'existence de la rééducation à l'école, et nous souhaiterions que soit respectée la difficulté ordinaire à l'école et que soient pris en compte les enfants et leurs familles qui la vivent.

Même si notre fonction est « d'accompagner... de l'enfant à l'élève », nous savons que jamais l'enfant n'acceptera de disparaître complètement au profit de l'élève. Et fort heureusement. Tout ce qui peut restituer, conserver de l'humain dans notre grande maison est à conserver précieusement. Le travail des rééducateurs en est une parfaite illustration.

La tâche de tous, à tous les niveaux de l'Education nationale sera donc de vouloir conserver cette aide originale.

Je vous remercie de votre écoute.